

Appel à propositions Subside

Contexte

Le Trade for Development Centre (TDC) est un programme mis en œuvre par Enabel, l'agence belge de développement.

Le TDC vise à promouvoir une production durable et une consommation responsable. Il le fait en renforçant des filières de production et de consommation afin que celles-ci soient plus durables (diversifiées, intelligentes face au climat), plus inclusives et respectueuses des droits humains.

En Afrique, le TDC renforce notamment des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ou des Organisations de Producteurs (OP), à travers un programme de coaching et/ou un appui financier.

Cet Appel à Propositions concerne **l'appui financier (subside)**.

Objectif

L'objectif général

de cet appel à propositions est de contribuer à durabiliser les premiers maillons des chaînes de production.

L'objectif spécifique

est d'appuyer des MPME ou des OP dans la mise en œuvre d'une stratégie et/ou d'un plan d'action pour être plus durables (1) et respectueuses d'un revenu (2) et d'un travail décent (3).

Quel montant ?*

Toute demande de subside dans le cadre de cet appel à propositions doit être **comprise entre minimum 50.000 EUR et maximum 90.000 EUR**.

Le bénéficiaire devra **co-financer au minimum 10% du budget total du projet**.

Le subside sera versé en **3 tranches****

* *Détail au point 1.3 page 4 à 5 des Lignes directrices*

** *Détail au point 2.1.5 page 10 des Lignes directrices*

(1) La **durabilité** englobe tant les aspects environnementaux (agriculture intelligente face au climat, maintien des écosystèmes, ...), sociaux (revenu et travail décent, ...), qu'économiques (professionnalisation de la gestion d'entreprise, ...).

(2) La notion de **revenu décent** implique qu'une famille dispose de suffisamment de ressources pour couvrir les frais de sa nourriture, de son logement, de ses soins de santé, de son éducation, de ses transports et d'autres aspects essentiels, mais aussi de réserves suffisantes.

(3) Le **travail décent** résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tous, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. (Organisation internationale du Travail)



Pour financer quel type de projets ?*

Pour mettre en œuvre une stratégie et/ou un plan d'action **pour être plus durable et respectueux d'un revenu et d'un travail décent**. Comme par exemple :

- Accompagnement vers un travail décent
- Renforcement de la position des organisations de producteur.ice.s auprès des premiers acheteur.euse.s
- Promotion d'une agriculture intelligente face au climat
- Diversification des productions, pour la consommation propre ou la vente sur les marchés, y compris locaux
- Traçabilité et transparence
- ...

* *Détail au point 2.1.3 pages 7 à 9 des Lignes directrices*

Qui peut poser sa candidature ?*

- Les **micros, petites et moyennes entreprises (MPME)** à finalité sociale qui ne dépassent pas la définition d'une entreprise de taille moyenne (4) ou les **organisations de producteurs.ices (OP)**
- qui ont une personnalité juridique depuis au moins 2 ans
- et qui sont actives sur les filières suivantes et établies dans un de ces pays :
 - pour les filières cacao, café ou noix de cajou : **Bénin, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Guinée, Mali, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal ou Tanzanie**
 - pour la filière cacao : **Côte d'Ivoire ou Ghana**
 - pour la filière café : **Ethiopie ou Kenya**

* *Détail au point 2.1.1.1 pages 5 et 6 des Lignes Directrices*

Quand poser sa candidature ?

Vous avez jusqu'au **27 novembre 2023 à 12h30 (heure de Bruxelles)** pour soumettre votre candidature.

(4) *Définition des Nations Unies : entreprise de taille moyenne = moins de 250 employés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions € ou un bilan de moins de 43 millions €.*



Comment ? Procédure de candidature

En deux phases : Dans une première phase, soumission de la note conceptuelle et dans une deuxième phase, si retenu, soumission de la proposition.

Contenu de la note conceptuelle ?*

- remplir la partie A du Dossier de demande de subsides
- les demandeurs ne doivent fournir qu'une estimation du montant de la contribution demandée
- joindre toutes les **annexes** (voir point « 3. Liste des annexes » à la page 19 des Lignes directrices)

* *Détail au point 2.2 pages 11 à 13 des Lignes directrices*

Documents à compléter

- **ANNEXE A:** dossier de demande de subsides (partie A : note conceptuelle) (format word)
- **ANNEXE D:** fiche d'entité légale (format word), dûment complétée et signée par le demandeur, accompagnée des documents justificatifs demandés

Documents à fournir

- la preuve/certificat d'enregistrement auprès des autorités locales
- les statuts (règlement, acte constitutif), le règlement d'ordre intérieur éventuel
- une copie de vos éventuelles certifications, ou une preuve que vous êtes en cours d'obtention d'une certification ; ou une preuve d'adhésion ; ou une preuve d'un engagement fort sur la durabilité économique, sociale et environnementale vérifié de manière crédible par une tierce-partie
- une copie des états financiers certifiés des 2 années précédentes (compte de résultat + bilan des deux derniers exercices clos)
- un contrat + une attestation de bonne fin pour chaque expérience présentée / actions gérées par votre organisation au cours des trois dernières années dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle un subside est demandé
- Pour les organisations, coopératives de producteurs : Veuillez fournir deux rapports récents des Assemblées générales, la liste des membres du conseil d'administration et du comité de direction.
- Pour les entreprises sociales privées : documents et règlements internes qui expliquent l'affectation des bénéfices au cours des années précédentes si applicable.

Calendrier indicatif

	Date	Heure
Date de publication	25 septembre 2023	-
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	6 novembre 2023	12h30
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	16 novembre 2023	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles	27 novembre 2023	12h30
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	Dans la semaine du 18 décembre 2023*	-
Invitations à soumettre les propositions	Dans la semaine du 8 janvier 2024*	-
Date limite de soumission des propositions	Dans la semaine du 12 février 2024 *	-
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	Dans la semaine du 19 février 2024 *	-
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	Dans la semaine du 4 mars 2024 *	-
Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée	Mars 2024	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	Avril 2024	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	Au plus tard 15 jours après notification de l'octroi	-

* Date provisoire. Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante (heure de Bruxelles).

Plus d'infos et documents à remplir



www.tdc-enabel.be > appel à propositions

www.enabel.be > Travaillez avec nous > Subsides